

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GUIGON Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DUBOIS Philippe, JACQUES Marielle, MELOT Pierre, PEYFORT Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSES : GALATOIRE Jocelyne, GANDELIN Loïc,
M. COLOMER Patrick a été nommé secrétaire de séance.

1- PERSONNEL : indemnités de fin d'année

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un complément de salaire est versé toutes les années aux employés communaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer un complément de rémunération qui sera versé en décembre au profit des agents titulaires et non titulaires. Cette indemnité sera proratisée sur la base de 400 € pour un temps complet (35 heures). A compter de 2011, les critères d'attribution de la prime seront modifiés.

2- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

La commune a contracté une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire par délibération en date du 6 décembre 2006. Il convient de la renouveler annuellement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire afin de faire le nécessaire auprès du service bancaire et signer tous documents relatifs à cette affaire.

3- CESSION DE TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL AU PROFIT DE LA COMMUNE DE COURLANS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre avec les représentants du Conseil Général et le élu de MONTMOROT au sujet d'une bande terrain qui appartient au Conseil Général jouxtant la Route de Bletterans en limite de la commune de Montmorot.

Il a été décidé que cette parcelle nouvellement cadastrée AA n° 77 (ancien numéro : AA DP2) d'une superficie de 1105 m² sera transférée à la commune de Courlans. Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle AA n° 77 d'une contenance de 1105 m² à l'euro symbolique.

4- DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux différents chapitres du budget primitif sont suffisants. Le conseil Municipal décide d'affiner les articles à l'intérieur de chaque section.

5- SIDEC : Adhésion charte « Eclairons juste le Jura »

Monsieur le maire donne lecture du contenu de la charte « Eclairons juste le Jura ». En effet les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 à 35 % des consommations et dépenses énergétiques pour les communes de moins de 2000 habitants. Les lois Grenelle I et Grenelle II mettent en évidence l'existence d'une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire national. Cette charte proposée par un groupement de partenaires concernés par le sujet de l'éclairage public sur le département a pour objet de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à la Charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura ».

6- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Affaire RAYMOND : Monsieur le Maire fait un compte rendu de la procédure d'expropriation suite à délaissement qui s'est tenue en mairie le jeudi 9/12/2010 en présence du Juge de l'expropriation. Le rendu de décision sera le 12 janvier 2011.

Affaire DEUR : le jugement devrait nous être parvenu avant la fin de l'année.

TELETHON : Bénéfice 1087.50 €

Domaine RFF : la CCBL demande une étude complémentaire

Carrefour Chavannes/RD 678 : une étude sera lancée afin d'évaluer l'impact de la circulation et la dangerosité tant dans le hameau que sur la RD 678

Ancienne fromagerie : dossier en cours

Affaire TOUVET : dossier en cours

Vœux du Maire : le samedi 15 janvier 2011 à 11H

Le secrétaire de séance,
Patrick COLOMER

Le Maire,
Alain PATTINGRE